LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans.
Il comporte obligatoirement une phase de cohésion de 2 semaines et une mission d'intérêt général de 2 semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de 3 mois minimum.
Dès cette année, 13 départements proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

- Transmettre un socle républicain
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES CLÉS

1 — Phase de cohésion
- 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- dans une autre région
- l'année qui suit la classe de 3ème
- obligatoire

2 — Mission d'intérêt général
- 2 semaines
- près de chez soi
- dans les mois qui suivent le séjour de cohésion
- obligatoire

3 — Engagement
- 3 mois minimum
- dans le département de son choix
- entre 16 et 25 ans
- facultatif

Conception réalisation - Service communication - Ville de Paimpol - 2019 - IPNS

LIENS UTILES

www.defense.gouv.fr/jdc
www.majdc.fr
www.jeunes.gouv.fr/snu

COORDONNÉES DU CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE BREST

Vous pouvez contacter votre Centre par :

- E-MAIL : csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr
- TÉLÉPHONE : 02 98 37 75 58
du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-16h30
le vendredi : 9h-12h et 13h30-15h30
- COURRIER :
BCRM Brest
Centre du Service National
CC 81
29240 BREST Cedex 9

LE RECENSEMENT, ET APRÈS ?

Ville de Paimpol

EFFETS DU RECENSEMENT

Le recensement permet à l'administration :

- de vous convoquer afin d'effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC),
- de vous inscrire d'office sur les listes électorales à vos 18 ans.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tous les Français soumis aux obligations du service national sont tenus, à partir du moment où ils ont été recensés et jusqu'à l'âge de 25 ans, de faire connaître à l'administration chargée du service national, tout changement de :

- domicile ou résidence,
- situation familiale,
- situation professionnelle.

CONVOCATION À LA JDC

Vous recevez entre la date de votre recensement et celle de votre 18ème anniversaire une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC.

L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session.

Votre participation à la JDC est obligatoire.

LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

LE PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

- petit-déjeuner d'accueil,
- modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- information sur le service civique et les autres formes de volontariat, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve,
- tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française établis par l'éducation nationale,
- déjeuner commun entre les appelés et l'équipe d'encadrement et d'animation,
- information « jeunesse citoyenne » consacrée à la sensibilisation à la sécurité routière et au droit à l'information dont celle relative aux différents dons.

En fin de journée, un certificat de participation est remis. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

SITES POUR LES CÔTES D'ARMOR
Campus de l'Artisanat et des Métiers
PLOUFRAGAN
ou
Lycée Sacré-Coeur
SAINT-BRIEUC

CRÉATION D'UN COMPTE SUR majdc.fr

Vous ne pourrez créer votre compte qu'à partir du moment où vous serez connu auprès du Centre du Service National dont vous dépendez.

MOIS DE RECENSEMENT	CRÉATION DU COMPTE À PARTIR DE
Janvier, février, mars	mi-avril
Avril, mai, juin	mi-juillet
juillet, août, septembre	mi-octobre
Octobre, novembre, décembre	mi-janvier (année suivante)

VOTRE COMPTE VA VOUS PERMETTRE DE :

- dialoguer avec votre Centre du Service national et obtenir des informations pratiques sur la JDC,
- Télécharger votre convocation et obtenir des informations sur le lieu de la JDC,
- Télécharger l'attestation de participation pour pouvoir passer les examens et le permis de conduire.

PERTE DU CERTIFICAT

Le certificat de participation à la JDC n'est délivré qu'en un seul exemplaire lors de votre participation à cette journée.

Vous pouvez demander, avant la date anniversaire de vos 25 ans, une attestation de situation au centre du service national dont vous dépendez. La réglementation en vigueur ne prévoit pas l'établissement d'un tel document pour les Français âgés de 25 ans et plus.